



construire sur terrain de loisir

Par **freddy b**, le **06/12/2011** à **15:59**

bonjour,
propriétaire d'un terrain de loisir collé à une zone constructible je souhaiterais y construire ma maison après révision du pos et avec un avis favorable de l'enqueteur public ainsi que du conseil municipal mon terrain est resté terrain loisir car des litiges ont eu lieu lors de la révision du pos et mis caduc par le préfet, on m'a supposé d'y construire une maison de gardiennage je voudrais savoir quelles sont les conditions, que puis-je faire et ai-je le droit de faire une telle construction.
merci de votre réponse, veuillez croire madame monsieur l'expression de mes sentiments distingués

Par **youris**, le **07/12/2011** à **10:32**

bjr,
si votre terrain est inconstructible, il est évident que vous ne pouvez pas y construire une habitation malgré la réforme du PLU.
à ma connaissance la seule dérogation existante est pour les agriculteurs lorsque l'exploitation nécessite une présence continue auprès de l'exploitation.
cdt